



Collaborateur des services administratifs et commerciaux

Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Date : 28/03/2014

Exemples de tâches:

Remplit des tâches administratives simples apprises par la pratique principalement dans les domaines spécifiques

Exécute divers travaux, par exemple saisie de textes simples d'après un modèle, exécution de photocopies, brochage de documents, travaux d'expédition, tri, classement et gestion de documents, contrôles simples, saisie de données ou service de coursier interne.

(Profil de poste 53 tiré des Fonctions de référence de l'administration fédérale)



Collaborateur des services administratifs et commerci Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
124 Contrainte psychologique	Le travail de bureau peut présenter un risque de stress lié à la nature de la tâche, à l'organisation du travail (ex: sur- ou sous-sollicitation, manque d'information, échange d'information insuffisant, etc.).	Voir brochure CFST "l'accident n'arrive pas par hasard: Sécurité et protection de la santé dans les bureaux" (réf: 6205)	
Idem	Idem	Voir la liste de contrôle "Stress" réf: 67010.f de la SUVA.	
Idem	Idem	Voir la brochure "Lutte contre le stress en tant que cause d'accident- Informations pour cadres" de la SUVA (réf: 88145.f).	
Idem	Idem	Voir la brochure "Stressé ? Voilà qui pourra vous aider!" de la SUVA (réf: 44065.f).	

Collaborateur des services administratifs et commerci Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
093 Postures forcées, travail statique	Les activités administratives présentent des contraintes de postures plus ou moins importantes en fonction de la nature et de la durée du travail, ainsi que de l'aménagement du poste de travail (hauteur du mobilier, réglage de l'écran, outils à disposition).	Voir brochure SUVA "Les postes de travail informatisés. Informations détaillées pour les spécialistes et les personnes intéressées" (réf. 44022).	
Idem	Idem	Document SUVA 67050.f Mobilier pour poste de travail informatisés	Tapez le n° du document dans la fenêtre de recherche du site suivant : https://extra.suva.ch/suva/b2c/app/displayApp/%28layout=7.01-15_1_69_68_6_123%29/.do;jsessionid=MMj19Js pYvCydSiapMpWO7KtByQcRQFWdT4e_SAP6nwlcPYG3O5UEyQ56KydfNv8;saplb_*=%28J2EE507409720%29507409750?rf=y

Collaborateur des services administratifs et commerciaux Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
Idem	Idem	Liste de contrôle SUVA 67052.f "Bien travailler à l'écran de visualisation"	Tapez le n° du document dans la fenêtre de recherche du site suivant : https://extra.suva.ch/suva/b2c/app/displayApp/%28layout=7.01-15_1_69_68_6_123%29/.do;jsessionid=MMj19Js pYvCydSiapMpWO7KtByQcRQFWdT4e_SAP6nwlcpYG3O5UEyQ56KydfNv8;saplb_*=%28J2EE507409720%29507409750?rf=y
Idem	Idem	Liste de contrôle SUVA 67090.f "Posture de travail correcte"	Tapez le n° du document dans la fenêtre de recherche du site suivant : https://extra.suva.ch/suva/b2c/app/displayApp/%28layout=7.01-15_1_69_68_6_123%29/.do;jsessionid=MMj19Js pYvCydSiapMpWO7KtByQcRQFWdT4e_SAP6nwlcpYG3O5UEyQ56KydfNv8;saplb_*=%28J2EE507409720%29507409750?rf=y
Idem	Idem	Voir le commentaire de l'art. 23 de l'OLT3 "Poste de travail: Exigences générale (Ergonomie)"	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr

Collaborateur des services administratifs et commerci Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
Idem	Idem	Voir le commentaire de l'art. 24 de l'OLT3 sur le "Poste de travail: Exigences particulière (Ergonomie)"	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
Idem	Les activités effectuées toujours en position debout (ex: réception) ne sont pas sans conséquences sur la santé (fatigue, douleurs dans les jambes et le dos, troubles circulatoires, etc).	Voir la brochure "Travailler debout" OFCL 710.077.f	
Idem	Idem	Voir l'art. 24, al. 3 de l'OLT3.	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
094 Danger lié à la manutention de charges lourdes	Le port de charge (ex: transport de cartons) présente des risques de blessure, notamment au niveau du dos.	Voir brochure SUVA "Soulever et porter correctement une charge" (réf.44018)	
081 Climat physique	Le travail de bureau peut présenter des contraintes liées au confort thermique (température, humidité relative, vitesse de l'air rayonnement) et à la qualité de l'air.	Voir commentaire SECO de l'art. 16 OLT3 (Climat des locaux).	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr

Collaborateur des services administratifs et commerciaux Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
Idem	Idem	Voir commentaire SECO de l'art. 17 OLT3 (Ventilation).	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir brochure CFST 6205 "l'accident n'arrive pas par hasard. Sécurité et protection de la santé dans les bureaux".	
082 Eclairage	L'activité de bureau peut engendrer des contraintes liées à l'éclairage (ex: éclairage insuffisant, éblouissant, clignotement, etc.)	Voir commentaire SECO de l'art. 15 OLT3 (Eclairage).	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir brochure CFST 6205 "l'accident n'arrive pas par hasard. Sécurité et protection de la santé dans les bureaux".	
07 1 Bruit	Le personnel peut être exposé à des gênes pouvant être occasionnées par le bruit de fond dans les locaux de travail (conversations, machines de bureau, sonneries, bruits de la rue, etc.).	Voir le commentaire de l'OLT3, art. 22 "Bruit et vibrations".	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr

Collaborateur des services administratifs et commerci Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
082 Eclairage	Le travail sans vue sur l'extérieur (ex: dans les archives) présente une contrainte pour le collaborateur.	Voir les commentaires des articles 15 et 24 de l'OLT3.	Documents téléchargeables sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
015 Chute de plain pied, glissade, faux pas, danger de trébucher	Les obstacles et objets déposés au sol (ex: câbles, bouteille, etc.), ainsi que l'état des sols (ex: sol endommagé, glissant, etc.) peuvent présenter des risques de chute ou de trébuchement.	Voir commentaire de l'OLT3, art. 14.	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir brochure CFST 6205 "l'accident n'arrive pas par hasard. Sécurité et protection de la santé dans les bureaux".	
012 Equipement comportant des surfaces dangereuses	Certaines activités présentent des risques de coupures (ex: massicot, ciseaux)	Voir la directive CFST 6512 "Equipements de travail"	
Idem	Idem	Voir brochure CFST 6205 "l'accident n'arrive pas par hasard. Sécurité et protection de la santé dans les bureaux".	

Collaborateur des services administratifs et commerciaux Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
124 Contrainte psychologique	Certains collaborateurs, notamment le personnel recevant du public peuvent être exposés à des risques d'agression ou de violence externe.	Voir brochure CFST 6205 "l'accident n'arrive pas par hasard. Sécurité et protection de la santé dans les bureaux".	
13 Contraintes/dangers liés à l'organisation	Certaines activités sont à proscrire car elles peuvent constituer un risque pour les femmes enceintes (analyse de risque du poste de travail indispensable).	Voir commentaire du SECO de l'OLT3, art. 34 sur la protection des femmes enceintes et des mères allaitantes.	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/02003/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir l'ordonnance sur la protection de la maternité.	Cliquer sur le lien suivant pour télécharger le texte de loi : http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002241/201301010000/822.111.52.pdf
Idem	Idem	Voir liste de contrôle de l'OCIRT sur la protection de la maternité.	Copier-coller le lien suivant dans une fenêtre de navigation internet : http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/04831/index.html?lang=fr

Collaborateur des services administratifs et commerciaux Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
Idem	Idem	Voir brochure SECO (Maternité - Protection des travailleuses).	Pour la télécharger, copier-coller le lien suivant dans une fenêtre de navigation internet : http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00035/00036/01563/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir tableau du SECO sur l'aménagement du temps de travail pour les femmes enceintes.	Copier-coller le lien suivant dans une fenêtre de navigation internet : http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00399/00401/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir brochure SECO ("Grossesse, maternité et période d'allaitement")	Pour la télécharger, copier-coller le lien suivant dans une fenêtre de navigation internet : http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/01835/index.html?lang=fr
123 Contrainte psychologique liée aux relations sociales dans l'entreprise	Les conflits au travail ou les problèmes de harcèlement psychologique ("mobbing") ou harcèlement sexuel peuvent toucher toute entreprise et secteur d'activité.	Voir sur le site de la Confédération concernant le harcèlement sexuel au travail	Lien : www.harcelement-sexuel.ch

Collaborateur des services administratifs et commerci Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
Idem	Idem	Voir Liste de contrôle du SECO concernant le harcèlement sexuel.	Tapez "liste contrôle harcèlement sexuel" dans la zone de recherche du site : http://www.seco.admin.ch/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir brochure de conseils du SECO pour les employé(e)s concernant le harcèlement sexuel.	Tapez "harcèlement sexuel" dans la zone recherche du site : http://www.seco.admin.ch/index.html?lang=fr
Idem	Idem	Voir brochure du SECO sur le mobbing et autre forme de harcèlement.	Document téléchargeable sur : http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00035/00036/01707/index.html?lang=fr
PhenomeneDangereux	Les jeunes travailleurs sont exposés à des risques particuliers. Une liste des travaux dangereux pour les jeunes est définie dans l'ordonnance du DEFR (822.115.2) sur les travaux dangereux pour les jeunes. Des dispositions de protection particulières sont à prendre lors de l'emploi de jeunes travailleurs.	Voir l'Ordonnance du DEFR (822.115.2) sur les travaux dangereux pour les jeunes.	Document téléchargeable sur : www.admin.ch > rechercher DEFR RS 822.115.2.

Collaborateur des services administratifs et commerci Dangers génériques/Activités/Activités de bureau

Phénomène dangereux	Description de la situation	Mesures envisageables/prises	Commentaires
Idem	Idem	Voir la loi sur le travail (LTtr), chapitre IV "Dispositions spéciales de protection" sur les Jeunes travailleurs.	Téléchargeable sur "www.admin.ch" > rechercher "822.11".
Idem	Idem	Voir les Commentaires de l'OLT5 "Protection des jeunes travailleurs".	Téléchargeable sur: "http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00009/00027/04090/index.html?lang=fr"
Idem	Idem	Voir l'Ordonnance du DEFR (822.115.4) concernant les dérogations à l'interdiction du travail de nuit et du dimanche pendant la formation professionnelle initiale.	Téléchargeable sur "http://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2013/1057.pdf"
Idem	Idem	Voir la brochure SECO "Protection des jeunes travailleurs: Informations pour les jeunes de moins de 18 ans".	Téléchargeable sur "http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00035/00036/02343/index.html?lang=fr"
015 Chute de plain pied, glissade, faux pas, danger de trébucher	La présence d'escaliers constitue un risque de chute ou de trébuchement (p.ex. revêtement glissant, mauvais éclairage).	Voir brochure CFST "L'accident n'arrive pas par hasard" (réf.6205)	
Idem	Idem	Cf. art. 16 OPA	

